



Saisie sur un compte bancaire

Par animidi13, le 17/03/2010 à 21:59

Bonjour,

suite a un malentendu avec les impots (on leur doit une somme, et ils nous on donner un délais jusqu'au moi de juin pour payer) ces dernier ont contacter ma bonque pour une saisie, et la banque l'a autoriser, mais le problem, c'est qu'il n'y avais pas une somme en moin équivalante au minimum sociale (en gros j'aitai déjà a découvrir ou pas loin), ma question est :

est ce que la banque peut autoriser une saisie sur le compte bancaire quand dans ce lui la il y a un solde inferieur au minimum social(RMI avant et RSA aujourd'hui) ? et si il est pas autoriser de faire la saisie, quel recoure je peut faire.
merci.

Par fabienne034, le 18/03/2010 à 09:00

et non !

la banque doit laisser automatiquement le SIB et tout de suite,

sinon c'est une procédure contre la banque devant le juge de l'exécution mais vous devez d'abord réclamé les sommes à la banque par lettre

pour tout savoir sur la saisie bancaire:

<http://www.fbbs.net/saisiebanqueinfo.htm>